

Les droits de la personne

Promouvoir le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales est l'un des buts des Nations unies. Depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (dont le Canadien John Humphrey a été l'un des principaux artisans), l'Organisation des Nations unies a adopté une série de traités et de déclarations visant à établir un cadre et des normes destinés à protéger et à promouvoir les droits de la personne.

L'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme des Nations unies jouent un rôle de premier plan dans le mécanisme décisionnel intéressant les droits de la personne. De son côté, la Commission sociale, humanitaire et culturelle de l'Assemblée générale mène un vaste débat de fond sur les questions entourant ces droits.

La Commission des droits de l'homme est la principale tribune à traiter des questions liées aux droits de la personne. Pendant six semaines tous les ans, elle examine minutieusement et publiquement l'état de ces droits dans divers pays et traite de dossiers ayant trait à des questions particulières comme la torture, l'intolérance religieuse, la discrimination raciale, la violence contre les femmes, la liberté d'expression et les droits économiques, sociaux et culturels. Depuis 1994, la Commission a convoqué des sessions extraordinaires pour examiner la situation au Rwanda, au Timor-Oriental et, en 2000, en Israël.

La Commission compte 53 États membres qui sont élus pour un mandat de trois ans. Le Canada en a fait partie pendant 25 des 40 dernières années et il s'emploie actuellement à se faire réélire en 2005.

C'est au Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme qu'incombe au premier chef la responsabilité des activités visant à promouvoir et à protéger les droits de la personne.

Le Canada, les Nations unies et les droits de la personne

Jusqu'à aujourd'hui, le Canada a toujours été un ardent défenseur des droits de la personne depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme, élaborée il y a plus de 50 ans.

En plus de participer activement aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme, le Canada a toujours veillé à ce que l'on tienne compte des questions des droits de la personne dans toutes les activités onusiennes et à ce que l'on appuie les opérations, de plus en plus nombreuses, menées sur le terrain par le Haut Commissariat aux droits de l'homme, y compris celles des unités rattachées aux opérations de maintien de la paix des Nations unies.